

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

N° CM29012024-09
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Mme M. LERAY

M N. RIPAULT

Mme LORIEAU NUÑEZ

Procuration à

"

"

"

"

M JC MARCHAND

Mme A. RABILLER

M P. BOUSSEAU

Mme MB VINCENT

M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

OBJET : AVENUE DES MOULINS – ACQUISITION D'UNE PARCELLE

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

CONSIDERANT que le 5 juin 2023, après différentes rencontres et plusieurs échanges de courriers, la Société LEOMV a accepté de céder à la Commune une parcelle de terrain localisée en bordure de la voie de circulation et sa propriété située 16 avenue des Moulins ;

CONSIDERANT que cette parcelle, cadastrée section AM n°757 d'une superficie de 355 m² (issue initialement de la parcelle AM n°487 avant division cadastrale) a été négociée au prix de 12,00 € le m², soit un montant total de 4 260,00 € ;

CONSIDERANT que l'objectif de cette opération immobilière permettrait :

- la création d'une liaison piétonne entre l'avenue des Moulins et le secteur des Terrasses ;
- le raccordement du secteur des Terrasses au réseau d'assainissement situé avenue des Moulins ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°757 de 355 m² localisée en bordure de la voie de circulation et la propriété appartenant à la Société LEOMV située n°16 de l'avenue des Moulins ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la Commune.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Laurence BRISSEAU-JAUZELON
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire